

telles circonstances. A Québec, j'ai ajouté ce qui suit:

Dans l'ensemble, ces mesures serviraient à accroître la souplesse de notre régime fédéraliste, tout en assurant sa stabilité et son dynamisme. Elles auraient pour résultat, entre autres choses, la décentralisation législative et fiscale, tout en éliminant la possibilité d'une distinction injuste au détriment d'une province quelconque.

Voilà le principe que nous suivons à l'égard de ces questions. Afin qu'on ne m'accuse pas de tenir certains propos dans le Québec et d'autres en Ontario, voici ce que j'ai déclaré à Guelph, une semaine plus tard.

**L'hon. M. Monteith:** Vous avez quelque peu voyagé.

**L'hon. M. Pearson:** Je cite un passage du discours que j'ai prononcé à Guelph:

Que soit appliqué le principe véritable de la péréquation, voilà la ligne de conduite qu'ont suivie et que suivent encore les libéraux.

Je ne parle pas du genre de péréquation qu'applique le gouvernement actuel, mais de la péréquation digne de ce nom.

C'est-à-dire qu'il faudrait, en tenant compte de la population, égaliser, pour toutes les provinces, les recettes normales provenant de l'impôt sur les profits, de l'impôt sur le revenu et des droits de succession. C'est la seule façon d'assurer à tous les Canadiens le même niveau de services provinciaux. C'est la seule façon de donner les mêmes chances à tous les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays. C'est la seule façon de faire fonctionner, selon les normes de la justice, notre régime fédéral-provincial.

J'ai ajouté:

Je suis fier, de même que tous les libéraux, de réconstruire cette ligne de conduite dans toutes les régions du Canada.

**M. Pallett:** De grande montée grande chute.

**L'hon. M. Pearson:** Je poursuis:

Les Canadiens de l'Ontario, tout comme ceux de la Nouvelle-Écosse ou de la Saskatchewan, y voient un programme national, le programme qu'il nous faut pour assurer l'unité nationale et le véritable canadianisme.

Ce programme comporte un autre aspect. Outre les versements de péréquation, l'insuffisance des recettes de certaines provinces sera aussi contrebalancée par la part considérable des frais de certains programmes, entrepris en participation par les autorités fédérales et provinciales, qu'acquittera le gouvernement fédéral.

Au chapitre des allocations aux infirmes, dont il est question ce soir, le gouvernement fédéral, bien entendu, acquitte la moitié des frais, et il en assume 75 p. 100 dans le cas des allocations aux aveugles. J'ai ajouté ce qui suit:

Dans bien des cas, cette façon de procéder s'impose et le parti libéral n'entend aucunement l'abandonner. Au contraire, nous continuerons d'y recourir pour mettre sur pied des entreprises nouvelles et nécessaires. Mais si tous les anciens programmes sont maintenus et si, dans la pratique, cette formule prend une ampleur sans cesse croissante, elle pourra avoir des conséquences fâcheuses.

Elle enlèvera certaines des responsabilités aux gouvernements provinciaux que certaines provinces, les plus grandes du moins, l'Ontario et le Québec, préféreraient assumer elles-mêmes. Et si l'Ontario ou le Québec retirent leur participation, les habitants de ces provinces se trouveront à verser des impôts au gouvernement fédéral pour un service dont ils ne bénéficient pas.

La ligne de conduite libérale, arrêtée lors de notre rassemblement national en janvier dernier, sera donc la suivante: après quelque temps, le gouvernement fédéral songera à se retirer des programmes à participation de caractère permanent, lorsque les services inhérents à ces programmes seront devenus bien établis et que les provinces en désireront le maintien. Nous réduirons les impôts fédéraux par le montant de l'épargne qui sera ainsi réalisé, ce qui accroîtra la part des provinces.

**M. Bell (Carleton):** Y a-t-il des programmes de ce genre à l'heure actuelle?

**L'hon. M. Pickersgill:** Demandez aux provinces.

**L'hon. M. Pearson:** J'aimerais beaucoup que le ministre, en mettant fin au présent débat, me dise qu'il s'oppose à cette ligne de conduite et aux principes qui l'inspirent. Cet après-midi, monsieur le président, le premier ministre a formulé des déclarations très intéressantes et très inexactes.

**L'hon. M. Monteith:** Pas inexactes.

**L'hon. M. Pearson:** Le premier ministre a formulé cet après-midi des déclarations très inexactes...

**Une voix:** Intéressantes, dites-vous?

**L'hon. M. Pearson:** ...intéressantes, notamment à cause de leur inexactitude. Le premier ministre a prétendu, si je me souviens bien—et je ne crois pas que ma mémoire fasse défaut—que sous un gouvernement conservateur les versements au titre de la sécurité de la vieillesse—il a fait grand état de cela—ont augmenté de 60 p. 100.

**Une voix:** C'est exact.

**L'hon. M. Pearson:** Mon honorable ami dit que c'est exact. Voyons un peu jusqu'à quel point il avait raison. Il n'a pas précisé, en faisant cette déclaration, qu'il avait englobé l'augmentation de pension de \$6 accordée par l'ancien gouvernement libéral.

**L'hon. M. Monteith:** Je pose la question de privilège, monsieur le président, pour préciser que le premier ministre a effectivement signalé cet après-midi que l'augmentation de \$6...

**L'hon. M. Pickersgill:** Il n'y a pas matière à poser la question de privilège.

**L'hon. M. Monteith:** Le premier ministre a effectivement mentionné les \$6.

**L'hon. M. Pickersgill:** Il n'y a pas matière à poser la question de privilège; asseyez-vous!